



# Technicien bâtiment

## CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS

### DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Vous concevez et faites réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement concernant le patrimoine bâti communautaire afin d'optimiser sa maintenance.

Vous êtes le garant du bon déroulement des opérations sur les plans techniques, administratifs et financiers. Vous prenez en charge certains projets (de l'estimation jusqu'à la réalisation).

Principales activités :

- Gestion, maintenance du patrimoine communautaire ;
- Montage, planification, coordination d'opérations d'entretien des bâtiments ;
- Coordination et pilotage de projets en maîtrise d'œuvre ;
- Evaluation des actions en collaboration avec le service chargé de l'entretien des bâtiments et le service chargé de l'énergie.

#### **Savoir :**

##### **- Réalisation d'études et conception :**

- Porter un diagnostic (solidité, énergétique, acoustique, accessibilité, etc.) sur le patrimoine bâti de la collectivité ;
- analyser la structure d'un bâtiment existant par des relevés ;
- intégrer, dans ses analyses, les problématiques des différents services spécialisés ;
- informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix ;
- maîtriser les techniques de mise en œuvre des matériels, matériaux et équipements de construction ;
- calculer l'enveloppe financière d'un projet de construction ou de réhabilitation ;
- maîtriser les contraintes réglementaires ;
- mettre en œuvre des processus de travail éco-responsables utilisant des matériaux écologiques.

##### **- Gestion de la maintenance des équipements et du patrimoine :**

- Élaborer un plan d'actions de maintenance sur les bâtiments ;
- assurer le suivi du carnet de santé du patrimoine ;
- prendre en compte les besoins des utilisateurs et usagers ;
- trouver l'équilibre entre maintenance préventive et curative.

##### **- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments :**

- Vérifier la conformité des prestations des entreprises avec les clauses techniques définies dans les marchés ;
- veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors de la réalisation des bâtiments, dans le cadre éventuel d'une démarche qualité ou d'une certification ;
- contrôler la conformité des documents administratifs ;
- contrôler la gestion et l'engagement des dépenses ;
- développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus.

### **Savoir-faire :**

- Méthodes de diagnostic ;
- techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO) ;
- préservation et valorisation du patrimoine bâti ;
- réglementation thermique ;
- enjeux de la qualité de l'air intérieur ;
- accessibilité, sécurité incendie ;
- code de la construction et de l'habitation ;
- loi MOP ;
- techniques du bâtiment gros œuvre et second œuvre ;
- techniques du génie civil ;
- notions techniques en construction ;
- estimation prévisionnelle, métrés ;
- connaissance du code des marchés et des règles de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- CCAG Travaux, DTU et règles de la construction ;
- instances, processus et circuits de décision de la collectivité ;
- synthèse et reporting ;
- notions de coût global ;
- code du travail.

### **Savoir être :**

- Esprit de rigueur et de synthèse ;
- bonne capacité de travail et rédactionnelle ;
- autonomie ;
- force de proposition ;
- bon relationnel.

### **POSTE À POURVOIR DANS LES MEILLEURS DELAIS**

Les candidatures (lettre, C.V. et le cas échéant dernière situation administrative) sont à adresser avant le **30 novembre 2021** par courrier à:

Monsieur le Président  
Territoires vendômois  
Direction des Ressources Humaines  
Hôtel de Ville – B.P 20107  
41106 Vendôme Cedex

ou par mail : [drh-recrutement@catv41.fr](mailto:drh-recrutement@catv41.fr)

Renseignements complémentaires au 02 54 89 42 44